

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il serait impossible d'engager des pourparlers, car le ministre est en pourparlers constants avec M. Paull. Quant à l'autre question posée par l'honorable député, je pense qu'elle n'est pas de ma compétence en ma qualité de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

LES PÊCHERIES

EFFETS DES FORAGES POUR LE PÉTROLE—PROPOSITION EN VUE D'UNE COMPÉTENCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries au sujet des problèmes de la pêche commerciale sur les Grands lacs. A-t-il reçu des plaintes orales ou écrites touchant la diminution des prises sur le lac Érié où se poursuivent des travaux d'exploration pour le pétrole et le gaz et, dans le cas de l'affirmative, que peut faire le Gouvernement à cet égard?

J'aimerais poser aussi une deuxième question. Étant donné la menace de la lamproie et vu que la Commission conjointe internationale a maintenant juridiction sur la pêche commerciale dans les Grands lacs, en vue de supprimer cette menace, y aura-t-il désormais division de la compétence entre les gouvernements fédéral et provincial? A-t-on demandé au Gouvernement fédéral de prendre sur lui l'application des lois et règlements régissant les pêcheries?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, d'autres députés de l'Ontario se sont plaints de vive voix auprès de moi relativement au forage de recherche de gaz et de pétrole dans les lacs Ontario et Érié. J'ai aussi reçu des plaintes écrites de pêcheurs du lac Érié. Toutefois, j'ai conseillé à ces gens de porter leurs plaintes au gouvernement de l'Ontario qui s'occupe de la pêche dans les Grands lacs.

Pour ce qui est de l'autre question au sujet de l'administration de la pêche commerciale, la province d'Ontario a demandé de s'en charger pour nous; à moins qu'elle nous demande d'en assumer de nouveau la responsabilité, nous n'entendons prendre aucune mesure à cet égard.

M. Murphy (Lambton-Ouest): J'ai une autre question à poser. Le ministre peut-il nous dire quels sont les droits de permis qu'on exige des pêcheurs commerciaux dans d'autres parties du Canada qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, par opposition aux droits exigés sur les Grands lacs?

[M. Barnett.]

L'hon. M. Sinclair: Nous n'exigeons que très peu de droits de permis. Sur le littoral de l'Ouest, les pêcheurs commerciaux, c'est-à-dire les pêcheurs au filet à mailles, à la seine ou à la ligne traînante, paient des droits annuels de \$1. Sur le littoral de l'Est, il n'y a que deux catégories de droits, un droit de 25c. par année pour les pêcheurs au homard et un autre de \$1 par année relatif aux parcs de pêche. Je ne connais pas le barème des taux exigés par le gouvernement de l'Ontario sur les Grands lacs.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le 27 juillet, l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) a demandé si le directeur général des élections avait adressé des instructions aux présidents d'élection des circonscriptions fédérales en vue d'élections fédérales. J'ai conféré à ce sujet avec lui et, comme je l'avais dit, des instructions ont été envoyées le 18 juin à tous les présidents d'élection du Canada leur enjoignant de reviser les bornes des divisions de scrutin de leurs divisions électorales respectives. Comme je l'ai dit alors, cette révision et le choix des énumérateurs, dont il était question je crois, dans la lettre que l'honorable député a reçue, constituent les préparatifs ordinaires des élections fédérales.

Le même jour, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a posé la question suivante:

Dans combien de circonscriptions électorales des officiers rapporteurs sont-ils présentement en fonction, soit en vertu d'une nomination récente, soit à titre permanent depuis les dernières élections.

Le directeur général des élections m'a dit que 243 circonscriptions électorales ont actuellement leur directeur de scrutin en fonction, mais qu'il reste 20 vacances qu'on cherche à combler le plus tôt possible.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Pourrais-je poser une autre question. Les directeurs du scrutin ont-ils reçu l'ordre d'envoyer des avis aux députés pour qu'ils leur envoient les listes d'énumérateurs d'ici 30 jours? On me dit qu'un honorable député a reçu un tel avis.

L'hon. M. Pinard: Je ne sais pas dans quel délai exact les énumérateurs doivent être désignés. Le directeur général des élections m'a appris que cela faisait partie des instructions qui ont été envoyées aux directeurs du scrutin.

M. Fraser (Peterborough): Que ces listes doivent être envoyées d'ici 30 jours?